

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ANNEE 1966 - N° 121 /PR/MFPT/DP.2

SOMMAIRE :

Reclassement.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENTPrésenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-221 du 15 Décembre 1959 portant classement indiciaire des fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat ;
- VU le Décret n°297/PC/MFAEP/MFPTAS du 26 Août 1965, portant fixation d'un nouveau montant des traitements soumis à retenue pour pension ;
- VU le Décret n°62-124/PR-MEFP du 14 Mars 1962 portant modalités d'intégration dans les cadres nationaux des fonctionnaires ressortissants du Dahomey appartenant aux anciens cadres généraux ;
- VU le Décret n°61-224/PR-MFPT du 27 Juillet 1961 fixant les conditions d'intégration dans les cadres nationaux des fonctionnaires appartenant aux anciens cadres généraux ;
- VU le Décret n°156/PR-MEFP du 5 Avril 1963 fixant à titre exceptionnel les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les hiérarchies supérieures des Corps Nationaux ;
- VU les Arrêtés n°s IOI/DSS-2 et 54/SC/SAN-I des 6 Novembre 1957 et 18 Octobre 1960 portant reclassement et avancement d'échelon de Mmes DOGBEY et SOW ;
- VU le Décret n°22/PC/MFPTAS du 16 Janvier 1965 portant statuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels de la Santé Publique de l'Etat ;
- VU les demandes de régularisation de situation administrative dans le Corps National des Sages-Femmes, formulées par les intéressées ;
- VU les lettres n°s IO55 et 1322/MSPAS/DS/Pel.I des 3 et 23 Mai 1966 du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales,

.../...

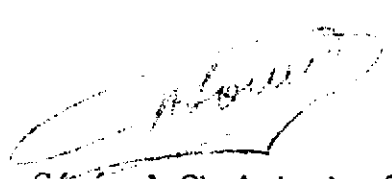
DECRETE :

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret n°22/PC/MFPTAS du 16 Janvier 1965, Mmes DOGBEY, née HOUESSINON Elisabeth et SOW, née LAINE Bénédicte, Sages-Femmes Africaines du Cadre Général, sont reclassées dans le Corps National des Sages-Femmes; à compter des dates ci-après indiquées en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du 1er Janvier 1964 en ce qui concerne la solde :

NOM & PRENOMS	Situation dans le Cadre Général des Sages-Femmes Africaines										Situation dans le Corps National des Sages-Femmes			
	Date d'entrée en service auprès de la Rép. du Dahomey	Grade, classe et échelon	A.C. : con- : serv	Indi- : ce : d'ori- : gine	Solde : de ba- : se an- : nuelle	Rési- : dence	Complément : spécial	Total	Total : indexé : en CFA	Indice : égal : ou im- : média- : tement : supé- : rieur	Date d'effet	Grade, clas- : se et éche- : lon	Indi- : ce : d'ori- : gine	A.C. : con- : serv
DOGBEY née HOUESSINON Elisabeth	I.2.1961	Sage-Femme Africaine de 2° cl. 1° éch. à/c du 25.4.1957	3a9m : 6j	I50	396800	27400	I65xI600 +10000x4 10 =I09600	533800	427040	427500	I.2.61	Sage-Femme de 2° classe 1° échelon	235	Ia : 10m : 18j
SOW née LAINE Bénédicte	I.1.1966	Sage-Femme Africaine de 2° cl. 2° échelon à/c du 25.4.59	6a8m : 6j	I65	444900	30600	I85xI600 +10000x4 10 =I22.400	597900	478320	484500	I.1.66	Sage-Femme de 2° classe 2° échelon Sage-Femme de 2° classe 3° échelon Sage-Femme de 2° classe 4° échelon	255 : 275 : 295	6a : 8m : 6j : 4a : 8m : 6j : 2a : 8m : 6j

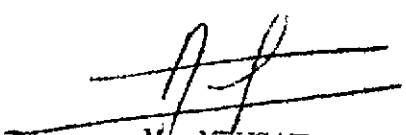
ORIGINAL	I	<u>ARTICLE 2.-</u> Sont constatés, à compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon de Mme DOGBEY née HOUESSINON Elisabeth :
JORD	I	
PR	8	
MFPT	I	
MFAE	I	Sage-Femme de 2ème classe, 2ème échelon....I3.3.I96I AC:épuisée
MSPAS	I	Sage-Femme de 2ème classe, 3ème échelon....I3.3.I963
DFP	I	Sage-Femme de 2ème classe, 4ème échelon....I3.3.I965
DP	6	
DGF	I	<u>ARTICLE 3.-</u> Les avancements constatés jusqu'au 3I Décembre 1963 ne donnent lieu à augmentation de traitement que pour compter du 1er Janvier 1964.
DB	I	
XC	2	
CF	I	
DI	I	<u>ARTICLE 4.-</u> Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-
TRESOR	I	
PENSIONS	2	
D/SANTE	2	
INTERESSEES	2	

COTONOU, le 19 AOÛT 1966


Général Christophe SOGLO.-

VU :

Pr. Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques,
absent
LE MINISTRE CHARGE DE L'INTERIM


M. MENSAH

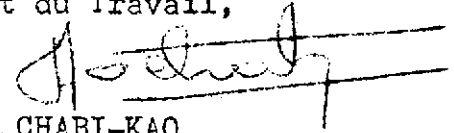
VU :

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,


Dr. D. BADAROU.-

VU :

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail,


P. CHABI-KAO